



DÉPARTEMENT DE L'OISE
Commune d'Andeville (60570)

Commune d'Andeville

CROIX DE GUERRE 1939-1945

Nombre des membres		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	19
Date de convocation		
12 mai 2021		
Date d'affichage de la délibération		
25 mai 2021		

A été nommé(e) secrétaire :
Patricia CARTIER

Objet : Révision du plan local d'urbanisme (P.L.U.) : Arrêt du projet de P.L.U.

2 – Urbanisme - 2.1 - Documents d'urbanisme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2021-05-1B

Séance du 20 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi vingt mai à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune d'Andeville s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en mairie, salle du Conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Jean-Charles MOREL, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Charles MOREL, Mme Martine CONTY, M. Hervé DE KONINCK, Mme Patricia DAOUD, M. Didier PIERSELA-CHAIGNEAU, Mme Pascale AYNARD, M. Guy REUSSE, M. Gilbert AUDINET M. Patrick SCHNEIDER, Mme Patricia CARTIER, Mme Odile DUQUENNE, M. Rudy JEAN, Mme Heidi MAUGENDRE-KLINGHAMMER, Mme Nathalie MASSCHELEIN, Mme Maud MARETTE, M. Cyril SAINT-VANNE, Mme Karine SEYMOUR-INAMO.

Étaient absents excusés représentés : M. Yves LEBERQUIER *pouvoir à Mme Patricia DAOUD*, M. Tom PORTIER *pouvoir à Mme Odile DUQUENNE*.

VU la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) n°2000-1208 du 13 décembre 2000 ;
VU la loi Urbanisme et Habitat (UH) n°2003-590 du 2 juillet 2003 ;
VU la loi portant Engagement National pour l'Environnement (ENE) n°2010-788 du 12 juillet 2010 ;
VU la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) n°2014-366 du 24 mars 2014 ;
VU l'ordonnance n° 2012-11 du 5 janvier 2012 modifiant le Code de l'Urbanisme et relatif aux documents d'Urbanisme ;
VU le décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre 1er du Code de l'Urbanisme et à la modernisation du contenu du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;
VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L153-11 et suivants ;
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 19 janvier 2017 (N°2017_01_05) prescrivant la mise en révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et définition des modalités de concertation ;
VU le débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLU organisé au sein du Conseil Municipal le 23 novembre 2018 ;
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mai 2021 (N°2021-05-01A) relative à la révision du plan local d'urbanisme (P.L.U.) et tirant le bilan de la concertation ;
CONSIDÉRANT le projet de PLU, et notamment le rapport de présentation, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), les règlements graphique et écrit, les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et les annexes techniques ;
CONSIDÉRANT que le projet de PLU est soumis à évaluation environnementale, conformément à la décision de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) Hauts-de-France en date du 26 février 2019 ;
CONSIDÉRANT que le projet est prêt à être adressé aux services de l'État et aux Personnes Publiques Associées à l'élaboration du PLU et aux personnes qui ont demandé à être associées ;
VU l'avis favorable de la commission Urbanisme – Patrimoine – Cimetière réunie le 06/02/2021 ;
VU l'avis favorable de la commission générale réunie le 11/05/2021 ;
ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, étant rappelé que le dossier de PLU prêt à être arrêté a été mis à disposition des membres du Conseil Municipal ;



Commune d'Andeville

CROIX DE GUERRE 1939-1945

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ (1 abstention : Mme Odile DUQUENNE) des suffrages exprimés des membres présents et représentés :

- **ARRÊTE** le projet de révision du PLU de la commune d'Andeville tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- **RAPPELLE**, conformément aux articles L153-16 du Code de l'Urbanisme, que le projet de PLU arrêté sera communiqué pour avis :
 - aux Personnes Publiques Associées (PPA) à sa révision mentionnées aux articles L132-7 et L132-9 du Code de l'Urbanisme ;
- **CONFIRME** que conformément à l'article et L153-17 du Code de l'Urbanisme, le projet de PLU arrêté est également soumis à leur demande :
 - aux Communes limitrophes ;
 - aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale directement intéressés ;
 - à la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Agricoles, Naturels et Forestiers (CDPENAF) prévue à l'article L112-1-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime.
- **DIT** que conformément à l'article L153-19 du Code de l'Urbanisme, le PLU arrêté sera ensuite soumis à enquête publique, réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre 1^{er} du Code de l'Environnement, par Monsieur le Maire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- **DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète de l'Oise et fera l'objet, conformément à l'article R153-21 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un délai d'un mois.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire de la commune d'Andeville,
Jean-Charles MOREL







Conformément à l'article L2131-1 du CGCT
Le maire d'Andeville, Jean-Charles MOREL, certifie sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire de cet acte
après dépôt en préfecture le 25/05/2021
(060-216000125-20210520-2021D051B-DE) et publication le 25/05/2021





Bordereau de signature

Délibérations du conseil municipal du 20 mai 2021 _
Révision du plan local d'urbanisme (P.L.U.) _ Arrêt du projet de
P.L.U.1420

Signataire	Date	Annotation
wspapheur GF, <i>Application GF</i>	25/05/2021	 Visa
Jean-Charles MOREL, <i>MAIRE</i>	25/05/2021	 Signature  Certificat au nom de <u>Jean-Charles MOREL</u> (Maire, COMMUNE D'ANDEVILLE), émis par <u>Certinomis - AA et Agents</u> , valide du 11 sept. 2020 à 11:53 au 11 sept. 2023 à 11:53.
<i>Application GF</i>		 Archivé

Dossier de type : ACTES // SIGN MAIRE